

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 11
Votants 12

Date de la convocation :
9 janvier 2024

Date d'affichage
9 janvier 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

Étaient absentes excusées : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Guillaume LALOE

OBJET DE LA DELIBERATION N°02/2024 : DETR 2024/ TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-3 du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de Création d'un terrain de football synthétique

Le coût prévisionnel s'élève à 1 091 652.00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

PLAN DE FINANCEMENT 2024 EQUIPEMENTS SPORTIFS

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT
Maîtrise d'oeuvre	21 000.00 €	DETR Subvention 30% Plafond: 700 000 €	210 000.00 €
Poste Récapitulatif Lot 1 Mise en œuvre terrain de football synthétique	894 382.00 €	DSIL	580 121.60€
PSE 1 Clôtures en panneaux rigides	10 670.00 €	Fédération Française de Football	55 000.00 €
Traitement des sols	42 520.00 €	Agence nationale du Sport	45 000.00 €
Poste Récapitulatif Lot 2 Eclairage Public Plan de recollement /DOE	144 080.00 €	Autofinancement (20%)	222 530.40 €
TOTAL GENERAL	1 112 652.00 €	TOTAL GENERAL	1 112 652.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date prévisionnelle de signature des marchés ou devis *	04/09/2024
Date prévisionnelle de démarrage des travaux *	02/10/2024
Date prévisionnelle de fin de l'opération *	01/04/2025
Date prévisionnelle de fin des paiements	01/10/2025

Monsieur le Maire précise que les critères de sélection des projets :

- Ordre de priorité du demandeur en cas de demandes multiples
 - Le nombre et le montant des subventions accordées au titre de la DETR et de la DSIL au cours des 3 dernières années par rapport au nombre et au montant des dossiers de demandes,
 - Les projets antérieurs ayant conduit à une perte de crédits importante,
 - La situation budgétaire du maître d'ouvrage afin de garantir sa capacité financière à réaliser l'opération,
 - L'état d'avancement de la réalisation et des paiements des opérations programmées lors des exercices précédents,
 - Les collectivités doivent solliciter pour les projets en matière de rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics le fond vert-rénovation énergétique, sous réserve de respecter les critères,
- Par ailleurs, la maturité du projet sera examinée et la priorité peut être donnée aux opérations prêtes à démarrer avant la fin du 3^{ème} trimestre de l'exercice en cours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser) :

- **ADOpte** le projet de création de terrain de football synthétique au vu des phases validées précédemment,
- **ARRETE** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Guillaume LALOE
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

